

QUALITÉS GÉNÉRALES

Définition

La Conception Paysage s'intéresse aux installations de production et de transport d'énergie (p. ex. aménagements hydrauliques, éoliennes, installations solaires photovoltaïques, lignes électriques) qui forment un contraste avec le paysage environnant et le transforment par leurs dimensions (grandes ou petites en fonction du contexte), leur configuration et leur situation dans le paysage.

Cadre cantonal

Le paysage d'énergies inscrit dans le Plan directeur cantonal est amené à évoluer pour répondre aux objectifs fédéraux et cantonaux d'augmentation de production d'énergie indigène et renouvelable exprimés dans la Stratégie énergétique 2050 de la Confédération ainsi que dans la Vision 2060 du Canton.

La production supplémentaire d'énergie indigène et renouvelable est nécessaire pour s'affranchir des importations d'énergies d'origine fossile et fissile. En effet, d'une part, la Suisse souhaite devenir climatiquement neutre, et d'autre part, elle a programmé l'arrêt des centrales nucléaires. Pour répondre aux besoins énergétiques essentiels de notre société, la valorisation des ressources naturelles et des rejets de chaleur est nécessaire, de même que la construction de réseaux supplémentaires de transport et de distribution d'énergie.

La nécessité de construire un nombre élevé d'installations de production et, dans une moindre mesure d'infrastructures de transport d'énergie impliquera d'éventuels conflits avec la préservation des grands paysages naturels et culturels. Cet enjeu demande d'aborder ces projets comme des projets de paysage : justification du besoin et pesée des intérêts, approche territoriale, prise en compte du site, du paysage et de la faune et travail pluridisciplinaire.

Qualités

Le paysage d'énergies est le résultat de la combinaison intelligente d'exigences techniques, de conditions climatiques, naturelles et géomorphologiques, du respect de la faune, du site et de ses différents usages (loisirs ou habitat). Alors que les infrastructures d'énergie et leur expression fonctionnaliste étaient, en général, bien acceptées dans les Alpes en tant que symbole du progrès, la réduction des atteintes et le respect du site sont aujourd'hui des prérequis.

Ainsi, un grand soin doit être apporté au choix du site, à l'architecture de l'installation principale, de ses annexes et des accès, et au choix des produits technologiques afin de rendre visible le respect du paysage.

En outre, afin de faciliter l'acceptation, ces installations s'insèrent dans une politique énergétique cohérente, comprise et soutenue majoritairement par la population : réduction de la consommation d'énergie, valorisation énergétique des ressources indigènes et renouvelables, et appartenance de la chaîne de valeur en mains valaisannes.

Les anciennes infrastructures sont rénovées de manière à accroître leur efficacité. Les installations vétustes sont remplacées ou démantelées. Certaines, dotées d'une valeur patrimoniale, sont maintenues comme marque d'une époque ou reconvertis. La reconversion des sites de production

d'énergie forme un trait d'union entre hier, aujourd'hui et demain. Lieux emblématiques par leur caractère patrimonial, ils peuvent devenir la matière première pour la création de nouveaux paysages (exemple de la friche de la Raffinerie de Collombey-Muraz ou de la belle Usine à Fully).

Références

- DETEC, 2021 : Déclaration commune de la table ronde consacrée à l'énergie hydraulique
- FMV, 2020 : Étude de base sur le potentiel de la force hydraulique en Valais
- ARE, 2020 : Conception énergie éolienne
- SEFH, 2019 : Le Valais, Terre d'énergies : Ensemble vers un approvisionnement 100% renouvelable et indigène. Vision 2060 et objectifs 2035
- OFEN, 2018 : Stratégie énergétique 2050 après l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'énergie

Bases légales

- Loi fédérale sur l'énergie (LEne)
- Loi cantonale sur l'énergie (LcEne)
- Loi fédérale sur les forces hydrauliques (LFH)
- Loi cantonale sur l'utilisation des forces hydrauliques (LcFH)



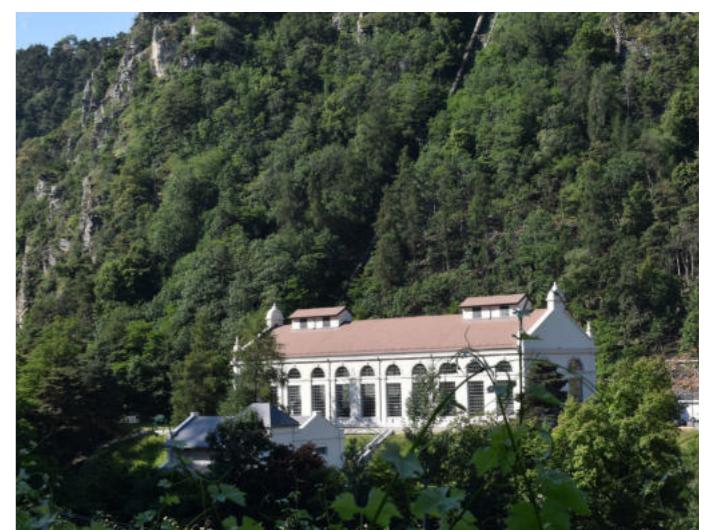
Lac des Toules - Champs solaire



Fiesch - Panneaux solaires intégrés à la toiture



Collombey-Muraz - Raffinerie



Gorge de la Borgne à Bramois - Usine électrique

CHAMPS DE TENSION

Entre prestations foncière et d'habitat

Le potentiel de développement pour les éoliennes, la force hydraulique et les installations photovoltaïques, surtout en région alpine, peut avoir un fort impact sur les espaces naturels. Par exemple, 80% du potentiel hivernal de la force hydraulique est situé en zones protégées (Étude de base sur le potentiel de la Force hydraulique, FMV, 2020).

Les installations de production et de transport d'électricité peuvent nuire à la faune (corridors faunistiques interrompus) et à la flore.

Entre prestations foncière et culturelle (cadre de vie et détente)

Certaines technologies peuvent nuire aux lieux de vie et de détente (nuisances sonores des éoliennes, rayonnement non-ionisant (LHT), etc.).

L'impact visuel des installations de production et de transport d'énergie peut être conséquent.

Entre prestations foncière et de régulation

La production d'énergie « renouvelable », par exemple les projets multifonctionnels de la force hydraulique et les éoliennes, entre en conflit avec la préservation de la nature (cours d'eau, forêt, etc.).

L'exploitation des ressources d'énergie nécessite des mesures de compensation.



Gornergletscher - Projet de barrage multifonctionnel



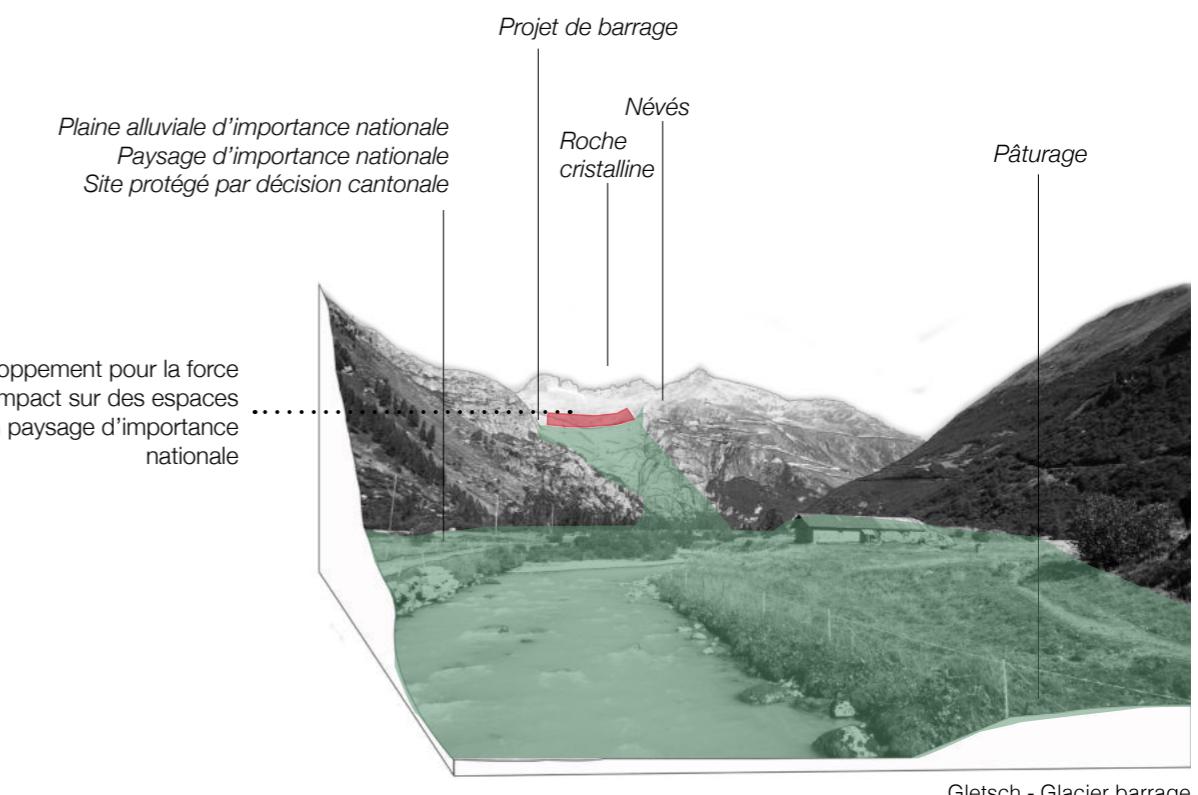
Gletsch dans la Vallée de Conches - Projet énergétique



Bramois - Lignes à haute tension

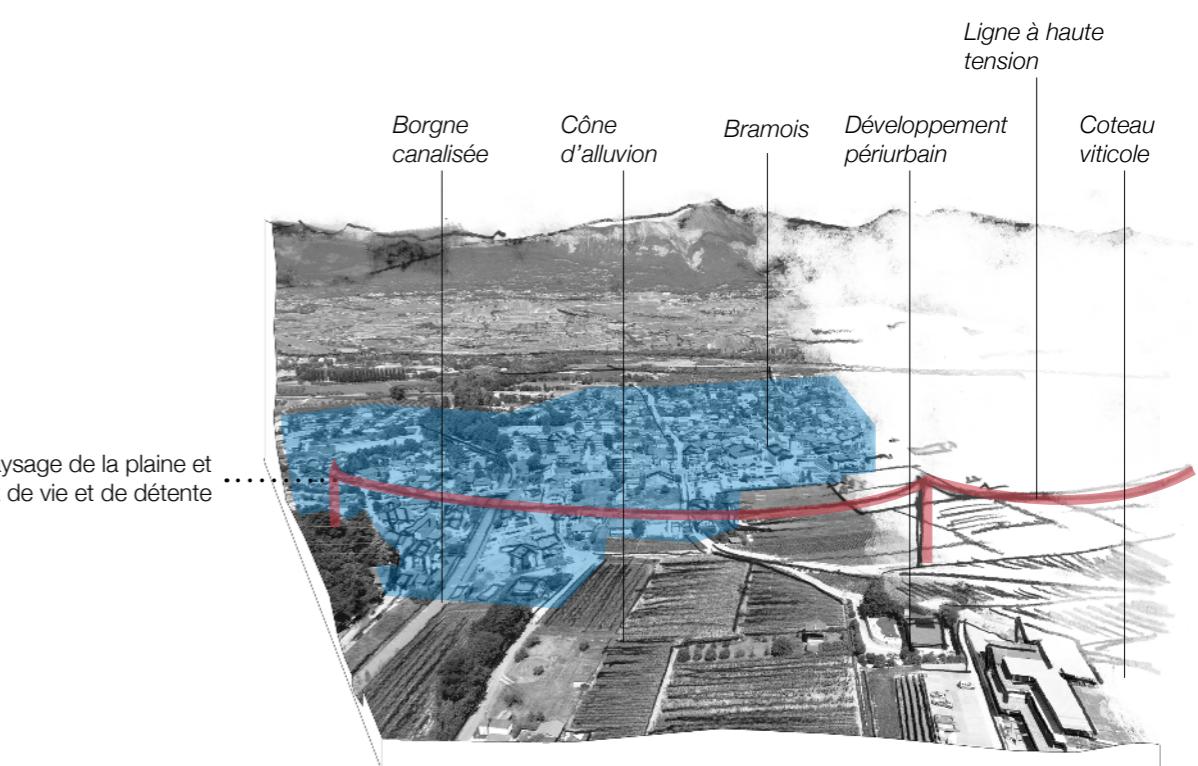


Bramois - Vue sur le village



Gletsch - Glacier barrage

Potentiel de développement pour la force hydraulique avec impact sur des espaces naturels et un paysage d'importance nationale



Impact sur le paysage de la plaine et conflits avec les lieux de vie et de détente

Bramois - Lignes à haute tension

CHAMPS DE TENSION

Entre prestations foncière et culturelle (plaisir esthétique)

Certains ouvrages fonctionnels de génie civil n'ont que peu de qualité architecturale et ont été construits sans effort d'intégration paysagère.

Certaines infrastructures de production et transport d'énergie ont un fort impact sur les accès, que ce soit par les constructions annexes, les tunnels d'exploitation ou encore les installations de chantier.

Entre prestations foncière et culturelle (identité et appartenance)

Les installations de production et de transport d'énergie portent potentiellement atteinte au caractère « culturel » du paysage. L'occupation des lieux pour l'installation d'un site de production d'énergie peut l'éloigner de sa dimension historique.



Projet d'éolienne avec impact : potentiel de développement pour les éoliennes en région alpine avec des contraintes liées au corridor de l'avifaune et à l'accèsibilité

Préservation du patrimoine : perte du caractère « naturel » ou « culturel » du paysage ; occupation du lieu par les éoliennes qui s'éloigne de sa dimension naturelle ou historique

